

Option Intégration

Volume 9 Numéro 3

Mai 2005



Annette Gariépy



Le Regroupement offre depuis 1997 un service de répit aux familles en fournissant aux personnes qui présentent une déficience intellectuelle des activités socioculturelles. Ces activités sont offertes en trois sessions : été, automne et hiver.

Rappelons que l'objectif de ce programme est d'offrir aux adolescents et aux jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle des activités socioculturelles pratiquées habituellement par des gens de leur âge mais auxquelles ils n'ont pas accès à cause de l'encadrement dont ils ont besoin. De plus, notre service constitue pour les parents une occasion de répit.

Cette année, l'organisme a ajouté à sa gamme de sessions le semaine de relâche scolaire à l'hiver 2005. Ainsi, sept jeunes personnes ont profité d'activités planifiés en fonction de leurs intérêts durant cette semaine au cours de laquelle elles sont souvent laissées sans ressource.

1,400 JOURNÉES D'ACCOMPAGNEMENT À DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES PRIVILÉGIANT LA PARTICIPATION SOCIALE

Service d'accompagnement aux activités socioculturelles 2003-2004 et 2004-2005

Années	Nombre de journées	Nombre d'heures	Coûts du service
2003-2004	1108	7,756	\$37,685
2004-2005	1407	9,814	\$45,624

Environ **cent** personnes bénéficient annuellement de ce service d'accompagnement. Une soixantaine de sorties différentes ont été planifiées et réalisées.

Le **tableau** ci-haut indique que durant l'année 2004-2005, nous avons fourni **1,407 journées d'accompagnement** pour plus de **9,814 heures d'accompagnement**. Cela représente **une hausse d'environ 25% de la fréquentation** de notre service d'accompagnement.

Les salaires des accompagnateurs représentent une somme de 28,000\$ tandis que les coûts liés à la réalisation même des activités sont de l'ordre de 17,000\$. Le total des coûts de ce service est donc 45,624\$ en incluant les frais de gestion, de location, etc.

Nous tenons à remercier la Fondation Roger-Roy et la Fondation québécoise pour la déficience intellectuelle pour leur contribution généreuse.

SOMMAIRE

1400 journées d'accompagnement à des activités socioculturelles privilégiant la participation sociale.

Le rapport du Vérificateur général sur l'aide aux élèves en difficulté

Notre bilan d'activités 2004-2005.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Un rapport qui jette un éclairage révélateur

Le ministère de l'Éducation dépense environ un milliard de dollars annuellement pour les élèves en difficulté. Ceux-ci représentent 12% de l'ensemble de la clientèle scolaire. Or, le ministère ne dispose que de trop peu d'information pour savoir si les services offerts à ces élèves répondent de façon satisfaisante à leurs besoins.

C'est la raison pour laquelle le Vérificateur général du Québec s'est vu confié le mandat d'analyser les services dispensés par les commissions scolaires aux élèves en difficulté. L'encadré ci-contre rappelle les objectifs de ce mandat et la méthodologie qui a été suivie afin de mener à bien cette enquête.

En plus des objectifs d'ordre financier assignés à l'enquête, le Vérificateur général du Québec a eu l'occasion d'apprécier les pratiques administratives des commissions scolaires et les interventions des professionnels. Ainsi le rapport traite des modalités de classement des élèves, des moyens de dépistage et de prévention, de l'utilisation du plan d'interventions individualisé et de l'intégration des élèves en classe ordinaire.

Les objectifs de la vérification

« Notre vérification avait pour but de nous assurer que les commissions scolaires et les établissements publics d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire interviennent rapidement et offrent des services qui satisfont aux besoins des élèves en difficulté. Un autre de nos objectifs était d'évaluer dans quelle mesure les sommes disponibles permettent de financer les services à offrir à ces élèves. Enfin, nous voulions vérifier que les structures organisationnelles favorisent la saine gestion des services qui leur sont fournis ».

La méthode d'enquête

« Nous avons mené nos travaux auprès du ministère, de 7 commissions scolaires et de 30 écoles. Nous y avons rencontré des gestionnaires, des directeurs d'école, des enseignants et des professionnels. Nous avons aussi recueilli de l'information au moyen de questionnaires remplis par 344 enseignants et 103 professionnels ou techniciens des écoles visitées. Enfin, nous avons examiné 144 dossiers d'aide particulière qui incluent un plan d'interventions, c'est-à-dire un document où l'on détermine formellement les actions nécessaires pour faciliter les apprentissages des élèves en difficulté ou l'adoption des comportements désirés. Notre vérification s'est déroulée de septembre 2003 à mars 2004 ».

Extraits du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2003-2004, Tome 1, Aide aux élèves en difficulté.

Parce que les constatations qui y sont faites reprennent dans une large mesure celles maintes fois formulées par le milieu associatif des personnes handicapées depuis plusieurs années, nous avons jugé opportun d'en informer plus en détails les lecteurs d'Option Intégration.

Le classement des élèves

Il faut savoir que le classement des élèves en difficulté regroupe deux grandes catégories d'élèves: les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Les élèves handicapés étaient au nombre de 11,600 en 2003-2004 et représentaient 1.8% de la clientèle scolaire totale.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Ce groupe inclut les élèves qui présentent une déficience physique grave, une déficience motrice légère, organique ou langagière et une déficience intellectuelle de moyenne à sévère. Les élèves à risque et les élèves présentant des troubles graves de comportement forment les deux principales sous-catégories des élèves en difficulté d'adaptation. Ces élèves sont au nombre de 63,000 et constituent 10.1% de la clientèle scolaire totale.

Selon le Vérificateur général, la **notion d'élèves à risque** pose problème parce qu'elle est confuse et mal définie. La Loi sur l'instruction publique prévoit l'élaboration d'un plan d'intervention pour tous les élèves en difficulté tandis que la politique de l'adaptation du ministère n'en fait pas une obligation pour les élèves à risque. Cette contradiction engendre des traitements différents d'une commission scolaire à l'autre pour cette catégorie d'élèves.

La mise en place rapide des services est problématique

Comme responsable de son groupe-classe, l'enseignant est celui qui est le mieux placé pour effectuer le premier dépistage des élèves en difficulté et prendre les mesures appropriées. Or, 22%

d'entre eux affirment ne pas adapter leur enseignement et seulement le tiers des directeurs d'écoles demande aux enseignants un document écrit faisant état de leurs observations sur les élèves en difficulté. Pourtant ce document pourrait s'avérer fort utile pour déterminer les mesures de soutien aux élèves et aider les directeurs à prévoir les ressources nécessaires.

Le plan d'interventions

Tout le monde convient que le plan d'interventions est un excellent moyen de planification des interventions et de concerta-



Le classement des élèves en difficulté pour l'année 2002-2003

Elèves en difficulté: 74,385—11.9%

Elèves handicapés: 11,606—1.8%			Elèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage:	
Elèves présentant une déficience physique grave:	Elèves ayant une déficience motrice légère, organique ou langagière:	Elèves présentant une déficience intellectue lle de moyenne à sévère:	Elèves à risque:	Elèves présentant des troubles graves du comporte ment:
2,087 0.3%	4,579 0.7%	4,940 0.8%	61,574 9.9%	1,205 0.2%

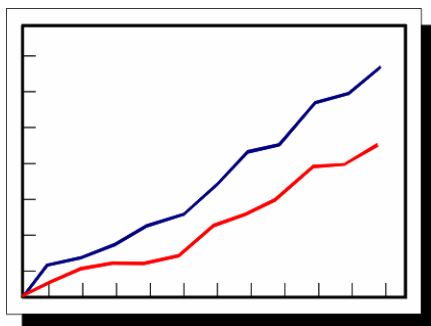
Source: Ministère de l'Éducation, Elèves handicapés ou élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA): Définitions, 2000; système Déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale, 2002-2003.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

tion entre les intervenants en plus de faciliter les échanges avec la famille. Le plan d'interventions détermine les objectifs à atteindre et prévoit les mesures de soutien pour les réaliser. Or, l'enquête du Vérificateur général révèle que le plan d'interventions n'est pas utilisé de façon optimale.

Une des causes de cette sous-utilisation du plan d'interventions est le roulement du personnel dans les écoles. En effet, l'enquête démontre que 15% des enseignants et 36% des membres du personnel non enseignant interrogés ne travaillaient pas dans la même école l'année précédente. Cela occasionne un risque de rupture dans la transmission des informations ou une perte de celles-ci et peut entraîner des répétitions d'actions inefficaces.

Trente pour cent (30%) des dossiers consultés démontrent une rédaction incomplète des plans d'interventions. A titre d'exemple, 64% des plans d'interventions comportent des objectifs mal formulés, trop vagues ou qui ne sont pas assortis d'échéanciers précis.



Il y a même des plans d'interventions qui ne comprennent pas d'objectifs (6% d'entre eux) ou qui ne prévoient pas de moyens d'action (5%). De plus, la durée et la fréquence des mesures de soutien ainsi que les modalités des interventions des professionnels non enseignants sont rarement précisées. Enfin, 20% des plans d'interventions ne prévoient pas leur évaluation périodique tandis qu'une autre moitié ne comporte pas d'information relative à l'atteinte des objectifs fixés ou à la pertinence des moyens choisis.

Bref, la lecture des plans d'interventions ne permet pas toujours de savoir de quels services l'élève a besoin et les commissions scolaires n'effectuent pas suffisamment de suivi de contrôle pour s'assurer de leur application.

L'intégration en classe ordinaire



La politique de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation privilégie clairement l'intégration en classe ordinaire des élèves en difficulté dans la mesure où celle-ci constitue une solution appropriée aux besoins et capacités de l'élève et qu'elle ne cause pas de préjudice aux autres élèves.

L'enquête du Vérificateur général démontre pourtant que de 1999-2000 à 2002-2003 le nombre d'élèves en classe spéciale demeure relativement stable.

Elle relève par ailleurs des disparités étonnantes entre les commissions scolaires relativement à l'intégration en classe ordinaire des 11,606 élèves handicapés.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Certaines commissions scolaires, au lieu de se rapprocher des cibles fixées par le ministère, ont réduit leur taux d'intégration sans fournir d'explications adéquates aux dires du Vérificateur général. Une explication possible de ce comportement des commissions scolaires serait la présence sur leur territoire d'écoles spéciales. Ainsi, on opterait pour cette solution plutôt que d'affecter des ressources dans les classes ordinaires.

A l'inverse, le manque de classes spéciales peut inciter à une intégration mal planifiée en classe ordinaire ou être justifiée davantage par des raisons logistiques, administratives ou géographiques plutôt que par de réels motifs pédagogiques.

Sur les 144 dossiers d'élèves analysés par le Vérificateur général, 19 indiquaient leur présence en classes spéciales sans que celle-ci ait été clairement justifiée. On ne pouvait donc pas savoir quel avantage l'élève retirait de sa présence en classe spéciale, si son comportement nuisait ou non aux autres élèves, s'il avait été en classe ordinaire ou si son intégration en classe ordinaire constituait une contrainte excessive pour la commission scolaire.

Le financement des élèves en difficulté

Le ministère de l'Éducation accorde un milliard de dollars pour financer les services éducatifs aux élèves en difficulté. Cette somme couvre les coûts du personnel enseignant et de soutien et se divise en une allocation de base de 350 millions et en une aide supplémentaire de 650 millions. Cette aide supplémentaire se répartit entre les élèves à risque et les élèves handicapés comme le montre le tableau ci-dessous.

L'aide supplémentaire est accordée aux commissions scolaires sur une base historique et nul ne sait si elle correspond encore à la réalité des élèves desservis.

Plus étonnant encore, les commissions scolaires ne savent pas quelle proportion des sommes a été dépensée pour les élèves handicapés ou pour les élèves à risque ou quelle est la part des sommes consacrée aux mesures de prévention, aux interventions de dépistage précoce ou celle allouée aux actions relatives aux plans d'interventions. Bref, les commissions scolaires comme le ministère ne savent pas comment les millions consacrés à l'aide supplémentaire sont dépensés et encore moins s'ils le sont de façon efficace.

Espérons qu'un jour un système de reddition de comptes puisse être mis en place le plus rapidement possible.

L'aide supplémentaire aux élèves en difficulté, 2002-2003 <i>(en millions de dollars)</i>	
Aide supplémentaire aux élèves à risque	420
Aide additionnelle accordée selon les taux de normalisation	300
Autres sommes versées aux élèves à risque	80
Mesures particulières (stratégie d'intervention Agir autrement, programme Soutenir l'école montréalaise, etc.)	40
Aide supplémentaire aux élèves handicapés et aux élèves ayant des troubles graves du comportement	230
Sommes additionnelles accordées	190
Mesures particulières (services régionaux et suprarégionaux, soutien à l'intégration des élèves handicapés, etc.)	40
Total général	650

NOTRE BILAN D'ACTIVITÉS 2004-2005

Notre organisme intervient dans quatre secteurs d'activités: l'information, les services aux membres et à la population, la promotion des intérêts et la défense des droits et la concertation avec d'autres organismes.

Tout en demeurant fidèle à sa mission première de la promotion des intérêts et de la défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille, l'organisme a ajouté une gamme de services pour soutenir davantage les familles.

Subventionné par le gouvernement fédéral, notre programme «**Rentabiliser l'enfance**», poursuit les objectifs suivants : sensibiliser les milieux en contact avec les enfants au dépistage précoce ; favoriser l'émergence d'un modèle amélioré d'intervention précoce ; développer le sentiment de compétence parentale en outillant les parents à assurer le développement maximal de leur enfant; briser l'isolement des familles ; et soutenir les familles dans leurs démarches en vue d'intégrer leur enfant à la garderie ou à l'école.

Pour atteindre ces objectifs, ce programme comporte deux services: **Parents stimulants et Répidami.**



de familles.

P a r e n t s s t i m u l a n t s

Environ 90% de notre subvention est affecté au service de **P a r e n t s
s t i m u l a n t s** qui dessert une douzaine

Celles-ci fréquentent notre centre de stimulation précoce au rythme d'une rencontre par semaine d'une durée d'une heure et demie.

Ce service propose une approche structurée en intervention précoce et vise prioritairement à développer un sentiment de compétence chez les parents relatif au suivi de leur enfant et à leurs relations avec les services sociaux. Il comporte les étapes suivantes:

LES ÉTAPES DE PARENTS STIMULANTS

- 1. Nous procédons à un inventaire du développement de l'enfant** avec la famille.
- 2. Nous établissons ensuite le plan d'interventions** de l'enfant avec les parents.
- 3. Nous planifions et assurons l'application des interventions prévues au plan d'interventions de l'enfant.**
- 4. Nous évaluons à chaque semestre les résultats atteints** par l'enfants à l'aide d'un instrument scientifique reconnu pour sa qualité.
- 5. Nous ajustons le nouveau plan d'interventions** en fonction des résultats constatés.
- 6. Enfin nous assurons un suivi de l'enfant** auprès des différents services publics afin de réaliser sa meilleure intégration sociale possible.

NOTRE BILAN D'ACTIVITÉS 2004-2005

Répidami

Ce service se veut à la fois une première expérience de socialisation pour des enfants de 3 à



5 ans présentant une déficience intellectuelle et une occasion de répit pour les familles en ayant la responsabilité. Notre intention est d'établir une collaboration efficace entre les CPE, les CLSC, les centres de services sociaux et notre organisme.

Répidami consiste à offrir à des familles ayant la responsabilité d'un enfant présentant une déficience intellectuelle et à d'autres familles ne vivant pas cette problématique une séquence de dix samedis échelonnée sur une période de vingt semaines dans un CPE de leur quartier.

Parce que les centres de la petite enfance fonctionnent du lundi au vendredi de sept heures à dix-huit heures, notre premier défi consiste à trouver un milieu de garde qui consent à offrir un tel service le samedi.

De plus, nous souhaitons démontrer que les enfants qui ont

une déficience intellectuelle peuvent bien s'intégrer à de tels services. Toutefois, il faut prévoir une initiation au service de garde pour ces enfants afin de leur permettre de se familiariser avec ce nouveau milieu de vie. Une fois que l'enfant a appris les comportements souhaités, le soutien préalablement nécessaire peut être diminué progressivement.

Enfin, nous souhaitons que les parents s'ingénient à trouver des solutions les plus normales possibles pour leurs enfants et pour eux-mêmes en utilisant les services disponibles dans leur communauté plutôt que de se diriger vers des alternatives spécialisées plus coûteuses, plus rares et moins normalisantes.

Occasion de socialisation pour les enfants, répit pour les familles, service de qualité offert dans un cadre normalisant, modèle novateur de service dispensé hors des horaires habituels, telles sont les principales caractéristiques de ce nouveau service.

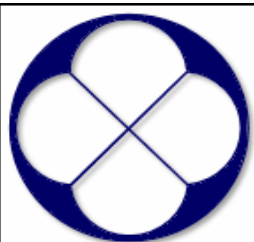
Nous tenons à remercier la Fondation québécoise de la déficience intellectuelle et la Fondation Roger-Roy pour leurs contributions généreuses à ce service

Évaluation des résultats

Cette année, nous avons mis en place une procédure rigoureuse d'évaluation des résultats de ces deux services. Pour ce faire, nous avons eu recours à une consultante externe qui a produit un devis d'évaluation.

Cette procédure d'évaluation porte sur deux aspects des services dispensés. **Le premier concerne l'évaluation de l'implantation des services.** Elle vise à examiner les services et processus en place de même que la clientèle rejointe. Cette démarche nous permettra de mieux jauger les services offerts, de vérifier l'atteinte des objectifs fixés, de mieux connaître les caractéristiques des familles desservies et leur degré de satisfaction à l'égard des services rendus. **Le deuxième aspect de l'évaluation concerne les résultats** de nos interventions auprès des enfants et l'amélioration des compétences parentales. Cette dernière évaluation nous permettra d'ajuster si nécessaire nos services aux besoins des parents et de leur enfant ayant une déficience intellectuelle.

**NOTRE SITE INTERNET A ÉTÉ RAJEUNI
BEAUCOUP D'INFORMATIONS S'Y RETROUVENT**



REGROUPEMENT DE PARENTS DE PERSONNES
AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE MONTRÉAL

Plan du site

L'intégration ça nous regarde

ACCUEIL

SERVICES

PUBLICATIONS

LE RESEAU

**DEFENSE
DES DROITS**

Mission

Répidami

Notre bulletin

Porte d'entrée

Promotion

Historique

Parents Stimulants

Nos dépliants

Services de
réadaptation

Concertation

Nouvelles

Accompagnement
aux activités
socioculturelles

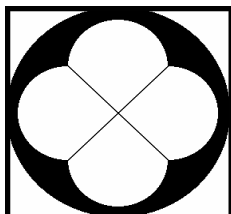
Prises de position
et mémoires

Aide Financière

Notre site: www.rppadim.com



Regroupement de parents
de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal
4590, avenue d'Orléans, 2e étage, Montréal (Québec) H1X 2K4
Téléphone : (514) 255-3064 Télécopie : (514) 255-3635
email: marcelfaulkner@rppadim.com



Option Intégration est publié par le Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal. Le Regroupement est une association de parents vouée à l'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle et à la défense de leurs droits.